Mairie de Sailhan
65170 SAILHAN
05 62 39 51 13
commune-de-sailhan@orange.fr

INFORMATIONS AUX ADMINISTRES
Commission des listes électorales

A compter du 20 octobre 2026, les personnes désignées à la commission communale de contrôle des listes électorales sont :

- Délégué au conseil municipal : **Mme Lola GUARNE**
- Délégué de l'administration : **Monsieur Joseph FERRAS**
- Délégué du Tribunal administratif : **Monsieur Fabrice MAURA**

Les membres de la commission de régularité des listes électorales sont désignés jusqu'au prochain Renouvellement intégral du conseil municipal (Arrêté préfectoral N° 65-2026-10-20-00006)

Madame Lola GUARNE est habilitée par délégation du Maire à signer tous les actes et documents Relatifs à l'établissement et à la gestion des listes électorales.

La délégation comprend notamment :
- La signature des notifications de décision d'inscription ou de radiation transmises aux électeurs
- L'instruction et la validation des demandes d'inscription sur le répertoire électoral unique (REU)
- La signature de l'ensemble des correspondances administratives et bordereaux liés à la tenue du fichier électoral de la commune.

Le Maire

Didier BRUN

MAIRIE DE SAILHAN (Hautes-Pyrénées) R.F.